



ANDRÉ PARTHENAY
PRÉSIDENT DE LA CCPHVA

EDITO

Notre projet de territoire constitue le socle commun de toutes nos actions. Attractivité et développement économique en sont les moteurs et le nerf de la guerre.

Des projets innovants et démonstrateurs voient déjà le jour comme PRELUDE, la TEOMI ou encore le SMART CITY.

Je vous invite à les découvrir. Bonne lecture.

NOTRE COMMUNICATION CHANGE !

La CCPHVA vous donne rendez-vous tous les trimestres.

La prochaine édition de ce bulletin nouvelle version sera distribuée dans les boîtes aux lettres en janvier.

L'INTERCO Responsable de la publication M. André PARTHENAY, Président de la CCPHVA **Rédaction** M^{me} Marie-Rose FRIIO, Vice-présidente à la communication de la CCPHVA, M^{lle} Julie RENAUDIN, Agent de développement en charge de la communication à la CCPHVA **Impression** Imprimerie KLEIN sur papier PEFC.



“PRELUDE”, DE L'ÉNERGIE RENOUELABLE À PARTIR DES DÉCHETS VERTS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE



Le projet PRELUDE (Projet de Récupération d'Énergie électrique et thermique issue de Déchets ligneux et d'Éolienne), va prochainement voir le jour sur le site de la déchèterie communautaire.

Ce système innovant fonctionnera à partir des déchets verts collectés à la déchèterie et dans les communes de la CCPHVA et permettra la production de chaleur, d'électricité, mais également d'hydrogène destiné à alimenter le projet METHA2 (production de gaz vert destiné à alimenter les camions de collecte d'ordures ménagères).

Le système PRELUDE, composé d'une chaudière cogénération innovante et d'une petite éolienne à axe vertical, permettra de valoriser plus de 750 tonnes par an de branchages, de

produire environ 600 MWh d'énergie électrique renouvelable et d'éviter l'émission de 230 tonnes équivalent carbone par an. Une partie de la chaleur produite servira au séchage du combustible qui alimentera la chaudière, l'autre sera utilisée sur site. En valorisant cette ressource en circuit court, la CCPHVA gagnera en autonomie, réduira ses coûts et diminuera son impact environnemental.

Le permis de construire est en cours d'instruction et la mise en service est prévue entre la fin d'année 2018 et le premier trimestre 2019.

Pour plus d'informations sur les projets PRELUDE et METHA2, rendez-vous sur : www.ccp hva.com/TEPCV/PRELUDE

DES CHANGEMENTS EN VUE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Afin d'améliorer la propreté du territoire et les conditions de travail des agents de collecte, les élus ont fait le choix de conteneuriser les usagers du service de collecte des déchets.

Cela signifie que chaque foyer se verra attribuer un bac ou un badge à un point d'apport volontaire pour y déposer ses ordures ménagères.

L'enquête de dotation et la distribution des bacs seront réalisées par la société Conteneur et se dérouleront du 16 octobre au 22 décembre 2018. Un enquêteur se rendra à votre domicile afin de connaître la composition de votre foyer pour déterminer la taille

du bac qui vous sera attribué. Celui-ci disposera d'un badge et d'une lettre d'accréditation que vous pourrez lui demander. En cas d'absence, un avis de passage vous sera remis précisant le numéro à contacter pour convenir d'un rdv. Pour les personnes étant en location, le propriétaire sera contacté.

La société Conteneur a présenté le déroulé de l'enquête de dotation aux élus du territoire le 12 septembre.



Lors de la distribution de votre bac, un document de la CCPHVA reprenant les nouvelles consignes de collecte vous sera remis.



Quels seront les changements pour vous ?

	EN PORTE À PORTE	EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE
<p>POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Pots en plastique et barquettes en polystyrène ▲ Déchets de salle de bains et d'hygiène ▲ Restes de repas ▲ Petits objets cassés ▲ Déchets gras ou salés 	<ul style="list-style-type: none"> > Vous disposerez d'un bac propre à votre foyer. > Vous devrez mettre vos déchets en sac fermé dans ce bac et le présenter sur la voie publique, la veille au soir du jour de collecte, lorsque celui-ci est plein. > Les déchets mis à côté du bac ou présentés directement en sac ne seront plus collectés à partir du 1^{er} janvier 2019 ! <p>NB : les personnes, dont le bac doit rester sur le trottoir, auront des étiquettes qui seront à attacher à la poignée de celui-ci lorsqu'elles voudront qu'il soit collecté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Il vous sera remis un badge propre à votre foyer. Celui-ci vous permettra d'aller déposer vos déchets que vous aurez mis dans des sacs correctement fermés (maximum de 80L). > Vous pourrez les apporter au point d'apport volontaire 24h/24 et 7j/7.
<p>POUR LE TRI SÉLECTIF</p> <p>Cartons - papiers - emballages métalliques - briques alimentaires - bouteilles, flacons et bidons en plastique</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Pas de changement pour le tri sélectif. > Vos déchets recyclables sont à présenter en sac transparent sur le trottoir, la veille au soir du jour de collecte. 	<ul style="list-style-type: none"> > Vos déchets recyclables sont à déposer en vrac dans le point d'apport volontaire



DES GRAINES POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ DANS VOS JARDINS

Deux GreenTotems se sont installés ce mois-ci sur le territoire. L'un a trouvé sa place au centre du « Jardin du partage » rue d'Ottange à Aumetz, l'autre rue Saint Exupéry à Russange.

Ces grainothèques connectées vous attendent pour vous fournir gratuitement des graines potagères et des graines de plantes à fleurs attirant les insectes pollinisateurs et les petits oiseaux pour favoriser la biodiversité dans vos jardins.

Comment faire ? Pour cela, il suffit de vous connecter à la borne WIFI du GreenTotem via votre smartphone. Vous aurez ainsi accès à la liste des graines avec les caractéristiques de chaque plante et les informations pour les faire pousser, les utiliser et récolter

par la suite vos propres graines.

De même, vous aurez accès à de précieuses informations via des fiches thématiques comme par exemple sur le compagnonnage des plantes pour limiter les maladies et améliorer leur rendement ou sur les alternatives aux pesticides... Vous pourrez aussi recevoir des notifications sur les plantes que vous avez choisies.

Autonomes en énergie, grâce à un panneau solaire à leur sommet, ces GreenTotems ont été conçus par la start-up mosellane O'seeds et fabriqués à l'IUT de Metz avec du chêne lorrain provenant de la scierie à Rupt-de-Mad et des distributeurs à graines réalisés par imprimante 3D. Une conception innovante et locale du début jusqu'à la fin !

UNE NOUVELLE AMBASSADRICE DU TRI

À partir de septembre, **Fernanda ROMAN** a rejoint le Pôle Environnement de l'intercommunalité en tant que nouvelle ambassadrice de tri. Diplômée d'un Master 2 en Suède dans le domaine de l'environnement, elle a participé à des projets consistant à promouvoir le développement durable et à améliorer la gestion des déchets en France et à l'étranger.

Arrivée en Lorraine en 2016, elle a hâte de pouvoir vous aider, n'hésitez pas à lui poser vos questions, elle vous répondra avec plaisir !

✉ ambassadeur-de-tri@ccphva.com
☎ 03 82 54 32 63



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Afin de lutter contre les dépôts sauvages qui deviennent bien trop nombreux sur le territoire, les services de la CCPHVA travaillent désormais conjointement avec les services des douanes, de la gendarmerie, de la police nationale et des polices municipales.

Pour rappel, si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tous types de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende de 68 €. Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, celle-ci peut aller jusqu'à 1500 € avec confiscation du véhicule !

ÇA CONTINUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPHVA !



Vous voulez rénover votre habitation, effectuer des travaux pour faire des économies d'énergie ou adapter votre logement ?

Bonne nouvelle, la CCPHVA a reconduit son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour deux années supplémentaires !

Une OPAH c'est quoi ?

C'est une offre partenariale qui propose des aides financières pour la rénovation des logements. Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. L'OPAH de la CCPHVA a pour objectifs, entre autres, de :

- > favoriser la maîtrise des dépenses énergétiques et réduire la précarité énergétique,
- > d'agir contre l'habitat indigne
- > répondre aux besoins d'adaptation des logements à la perte d'autonomie et favoriser ainsi le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Les Centres d'Amélioration du Logement (CAL) de Moselle et de Meurthe-et-Moselle vous accompagnent dans vos démarches

(renseignements sur les plafonds de ressources, dépôt de dossier de demande de subvention, ...). L'Anah et la CCPHVA vous soutiennent financièrement pour la réalisation de vos travaux.

Vous souhaitez obtenir des informations ou passer à la phase travaux ?

N'hésitez plus à prendre contact avec le CAL de Moselle ou de Meurthe-et-Moselle en vous rendant à l'une de leurs permanences :

CAL DE MOSELLE

Mairie Audun-le-Tiche

Le 2^e lundi du mois
14h30-16h30

Mairie Aumetz

Le 4^e lundi du mois
14h30-16h30

CAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Mairie Villerupt

Le 1^{er} mardi du mois
13h30-15h00

Mairie Thil

Le 3^e mardi du mois
13h30-15h00

Si vous n'êtes pas éligibles à l'OPAH car vous êtes au-dessus des plafonds de l'Anah, vous pouvez toujours contacter le thermicien de la plateforme de rénovation énergétique de la CCPHVA, ÉcoRénov', au 03 82 54 84 53.

Vous pouvez également vous rendre sur le site www.ecorenov-ccphva.com afin de faire un pré-diagnostic qui pourra ensuite être approfondi par le conseiller-thermicien.



CCPHVA
81 AVENUE DE LA FONDERIE
57390 AUDUN-LE-TICHE
STANDARD : 03 82 53 50 01



INFORMATIONS PHOTOS
CCPHVA.COM

- > PÔLE ENVIRONNEMENT : 03 82 54 32 63
- > SERVICES HABITAT ET COMMUNICATION : 03 82 52 52 62
- > PLATEFORME ÉCORÉNOV' (PARTICULIERS) : 03 82 54 84 53
- > PLATEFORME ÉCORÉNOV' (ENTREPRISES) : 03 82 54 84 52
- > SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ÉOLIEN ET MOBILITÉ : 03 82 54 35 14

- > SERVICE SANTÉ, TOURISME, ÉNERGIE : 03 82 52 78 80
- > RELAIS ASSISTANT MATERNEL : 03 82 52 85 29
- > SERVICE CULTURE : 03 82 52 52 63
- > COMPTABILITÉ : 03 82 52 85 28
- > SERVICES GÉNÉRAUX : 03 82 52 78 78